

Unité Européenne EURYDICE

Cinquième partie :

Guide à l'indexation des Dossiers Nationaux

**Complément au Guide de Contenu des Dossiers Nationaux et
Lignes Directrices pour l'élaboration de la Base de Données
communautaire sur les systèmes d'éducation des Etats**

Membres de l'Union Européenne

Décembre 1993

SOMMAIRE

Sommaire	2
I. Introduction.....	3
II. Qu'est-ce que l'indexation ?	3
III. Qu'est-ce qu'un thésaurus ?	3
A. Descripteur	4
B. Relations d'équivalence	4
C. Relations hiérarchiques	5
D. Relations associatives.....	6
E. Micro-thésaurus.....	6
F. Liste alphabétique structurée, liste alphabétique permutée, terminogramme	6
IV. Caractéristiques de l'indexation des Dossiers Nationaux	8
A. Indexation par rubrique	8
B. Préindexation.....	8
C. Filiation ou héritage des descripteurs.....	8
D. Nombre de descripteurs.....	9
E. Indexation des renvois.....	9
F. Utilisateurs.....	9
G. Dialogue avec l'auteur	9
V. Technique d'indexation	10
A. Analyse.....	10
1. Identification des concepts.....	10
2. Sélection des concepts	11
B. Traduction en descripteurs	12
C. Contrôle final de l'indexation	14
1. Contrôle d'exhaustivité.....	15
2. Contrôle de spécificité	15
3. Contrôle de redondance	15
4. Contrôle de localisation	15
5. Contrôle de quantité.....	15

I. Introduction

Le *Guide à l'indexation* des Dossiers Nationaux a été conçu pour aider les auteurs et les Unités Nationales à indexer leur Dossier. Il complète le *Guide de Contenu* des Dossiers Nationaux.

II. Qu'est-ce que l'indexation ?

C'est l'opération qui consiste à relever les concepts principaux dont traite un document, dans ce cas ci, le contenu d'une rubrique d'information ¹, et à traduire ces concepts par des *descripteurs* issus d'un *thésaurus*. Cela permet de spécifier clairement de quoi traite la rubrique.

Cette indexation des rubriques des Dossiers est essentielle pour faciliter le repérage d'informations par l'utilisateur :

- ▣ lors de la consultation de la version sur support papier d'un Dossier National, l'utilisateur pourra se référer à l'index alphabétique des descripteurs en fin de volume. Cette liste permettra le renvoi vers des numéros de pages du Dossier.
- ▣ lors de la consultation de la Base de Données communautaire informatisée, la recherche d'une information pourra se faire à l'écran à partir des descripteurs. Ceux-ci pourront être combinés pour réaliser des recherches complexes (exemple : je cherche ce qui traite de ceci et en même temps, de cela...).

On peut dire que indexer, c'est trouver une plateforme de communication entre l'auteur et l'utilisateur futur.

L'indexation humaine souffre des limites de toute opération humaine. Malgré tous les efforts pour accroître le degré d'uniformité entre les personnes qui indexent et partant, la qualité de l'indexation, on ne peut espérer aboutir à une indexation univoque, c'est-à-dire qui, au départ des mêmes éléments d'information, serait rigoureusement identique entre deux indexeurs. En effet, l'indexation dépend aussi de la sensibilité et de la perception spécifique à chaque indexeur, surtout lorsqu'ils proviennent de contextes nationaux différents. L'objectif de ce guide est de permettre de réduire au maximum cette part de variation individuelle pour optimiser autant que faire se peut, la recherche d'information par l'utilisateur final.

III. Qu'est-ce qu'un thésaurus ?

Un *thésaurus*, c'est un ensemble structuré de descripteurs organisés selon des relations hiérarchiques, associatives et d'équivalence. Il a pour but de permettre l'indexation et symétriquement, la recherche de documents ou d'informations.

Le thésaurus à utiliser pour l'indexation des Dossiers Nationaux est le **Thésaurus Européen de l'Education, édition 1991**.

¹ Pour rappel, une **rubrique d'information** est une unité d'information, susceptible de faire l'objet d'une recherche et identifiée dans le texte par un titre et par un numéro hiérarchique qui indique la place de cette subdivision dans le chapitre.

A. Descripteur

Un *descripteur* (on dit aussi *terme contrôlé*) se distingue d'un *mot-clef* du langage naturel par le fait qu'il représente un et un seul concept. Chaque fois qu'une information traitera de ce concept, quels que soient les termes utilisés par l'auteur dans son texte, on utilisera ce même descripteur pour l'indexation. Inversement, l'utilisateur, en interrogeant à partir d'un descripteur est certain de trouver toute l'information, dans ce cas-ci, toutes les rubriques qui traitent de ce concept, indépendamment des synonymes, circonvolutions et autres formulations utilisées par l'auteur dans son texte.

Lorsqu'il risque d'y avoir ambiguïté dans la compréhension d'un descripteur (lorsqu'il est polysémique), on trouvera dans le thésaurus une *note d'application* (en anglais *Scope Note* ou en abrégé : *SN*) qui précise brièvement l'emploi auquel il est destiné. Il ne faut alors utiliser le descripteur QUE dans ce sens là.

exemple : micro-enseignement

SN méthode expérimentale de formation des maîtres qui utilise de petits groupes d'élèves et/ou s'applique à des secteurs étroitement délimités.

B. Relations d'équivalence

Les synonymes ou termes exprimant des concepts très voisins de ceux représentés par un descripteur sont également repris dans le thésaurus mais sous forme de *non-descripteurs* appelés aussi *termes rejetés*. Ils ne doivent jamais être utilisés, ni pour l'indexation, ni pour la recherche. Dans le Thésaurus Européen de l'Education, ils apparaissent en italique pour permettre de les distinguer aisément des descripteurs. Ils sont reliés aux descripteurs par des relations d'*équivalence sémantique* qui permettent de faire converger l'indexation et la recherche sur les termes préférentiels que sont les descripteurs. Dans le thésaurus, cette relation est marquée par le symbole *USE* (= employer). Inversement, le symbole *UF* (Used For = employé pour) sera utilisé pour signifier qu'un descripteur doit être utilisé à la place d'un ou de plusieurs non-descripteurs.

exemple : *personnel enseignant*

USE corps enseignant

et inversement

corps enseignant

UF *personnel enseignant*

Une caractéristique essentielle du Thésaurus Européen de l'Education, est d'être multilingue : chaque langue officielle de l'Union Européenne y a un statut identique et donc, chaque concept présent dans le thésaurus est exprimé par un descripteur dans chacune des 9 langues. Dans le Thésaurus, ces *équivalents linguistiques* sont indiqués pour chaque descripteur. Ils sont précédés d'un indicateur linguistique. Les particularités et richesses de chacune des langues sont prises en compte au moyen des notes d'application

et des non-descripteurs dont le contenu et le nombre varient selon la version linguistique du thésaurus.

C. Relations hiérarchiques

Il existe entre les descripteurs des relations hiérarchiques qui permettent de préciser le degré de spécificité du descripteur. Elles sont représentées par les symboles **BT** (**Broader Term** = terme générique) et inversement **NT** (**Narrower Term** = terme spécifique).

- ▣ Elles peuvent représenter soit une relation de type **tout-partie** (fait partie de, est un morceau de) :

exemple, dans un thésaurus imaginaire :

```

Pomme
    NT    pelure
          pépin
          pulpe
          queue
  
```

exemple dans le Thésaurus Européen de l'Education :

```

El Salvador
    BT    Amérique centrale
  
```

et inversement

```

Amérique centrale
    NT    Costa Rica
          El Salvador
          Guatémala
  
```

...

- ▣ Soit une relation de type **générique-spécifique** (est un type de) :

exemple dans un thésaurus imaginaire :

```

pomme
    NT    Jonagold
          pomme du Cap
          pomme rainette
  
```

exemple dans le Thésaurus Européen de l'Education

: relation parents-enfants

```

    BT    relations interpersonnelles
  
```

et inversement

```

relations interpersonnelles
    NT    relation maître-élève
          relation parents-enfants
          relation parents-enseignants
  
```

La hiérarchisation peut être encore plus poussée et faire apparaître un second voire un troisième niveau. Dans le Thésaurus Européen de l'Education, le niveau de hiérarchisation sera symbolisé par des chiffres :

exemple : interaction

NT1 relations interpersonnelles
 NT2 relation parents-enfants
 NT3 relation mère-enfant

D. Relations associatives

Une autre relation possible entre deux descripteurs est la relation associative symbolisée par **RT** (*Related Term* = terme relié). Elle est utilisée lorsque deux descripteurs sont susceptibles de s'évoquer mutuellement, sans être reliés ni par une relation d'équivalence sémantique (USE - UF), ni par une relation hiérarchique (BT - NT). Cela permet de s'intéresser à des termes proches de celui auquel on avait à priori pensé.

exemple : évaluation

RT rendement

et inversement :

rendement

RT évaluation.

E. Micro-thésaurus

Les descripteurs du Thésaurus Européen de l'Education sont regroupés en 42 domaines sémantiques appelés *microthésaurus* et qui portent chacun un numéro d'identification spécifique.

Dans la liste alphabétique structurée du Thésaurus, pour chaque descripteur, le microthésaurus auquel il appartient est indiqué en italique et précédé du symbole **MT** (MicroThésaurus).

exemple : pédagogie par objectifs

MT 01 *enseignement et formation*

F. Liste alphabétique structurée, liste alphabétique permutée, terminogramme

Le Thésaurus Européen de l'Education se présente sous trois formes complémentaires :

1. Une *liste alphabétique structurée* qui reprend tous les descripteurs et non-descripteurs dans l'ordre alphabétique. Les descripteurs introduits dans le Thésaurus à l'occasion de la mise-à-jour de 1991 sont suivis de leur année d'introduction dans le Thésaurus. Ensuite, apparaît le microthésaurus auquel il appartient (MT), les 8 autres équivalents linguistiques, une éventuelle note d'application (SN), puis toutes ses relations : non-descripteurs qui lui sont rattachés (UF), termes génériques (BT), termes spécifiques (NT) et termes associés (RT).

2. Une *présentation graphique sous forme de terminogrammes*. Chaque microthésaurus est représenté par un terminogramme, c'est-à-dire un rectangle où apparaissent tous les descripteurs qui appartiennent à ce microthésaurus, regroupés hiérarchiquement à l'intérieur de cartouches. Le passage à un niveau hiérarchique inférieur est marqué par un retrait vers la droite. Les descripteurs extérieurs au microthésaurus mais qui sont en relation associative avec certains de ses éléments sont repris en périphérie, à l'extérieur du rectangle. Les relations associatives sont marquées par des traits entre les différents descripteurs

Cette présentation visuelle permet d'appréhender rapidement l'ensemble des relations dans lesquelles un descripteur est impliqué et d'évoquer des descripteurs plus ou moins proches de façon à faciliter le choix. C'est aussi un moyen de percevoir l'ensemble du vocabulaire du Thésaurus dans une domaine sémantique donné.

3. Une *liste alphabétique permutée* : c'est une liste triée alphabétiquement sur chacun des mots significatifs des descripteurs et non-descripteurs. Chaque descripteur ou non-descripteur aura donc autant d'entrées dans cette liste qu'il a de mots significatifs. A l'exception des relations d'équivalence sémantiques (USE), aucune relation n'est reprise.

exemple : **examen assisté par ordinateur**

apparaîtra dans la liste alphabétique permutée à trois endroits : à **examen**, à **assisté** et à **ordinateur**.

Ceci permet de retrouver aisément un descripteur composé de plusieurs termes, même si on ne connaît pas sa formulation exacte, et de retrouver les différents descripteurs qui se rapportent à des domaines proches, quel que soit le premier terme qui les compose.

exemple :

	ordinateur
examen assisté par	ordinateur
conception assistée par	ordinateur
usage didactique de l'	ordinateur
relation homme-	ordinateur
	ordinateur central
	ordinateur personnel

IV. Caractéristiques de l'indexation des Dossiers Nationaux

Plusieurs particularités caractérisent l'indexation de l'information des Dossiers Nationaux. Même l'indexeur rôdé à l'indexation de documents, devra y être particulièrement attentif.

A. Indexation par rubrique

Pour assurer un usage optimum de la Base de Données, chaque rubrique d'un Dossier devra être indexée séparément.

La version actuelle du Guide de contenu propose une subdivision des rubriques principales communes à tous les dossiers. Au-delà de ce premier découpage, chaque auteur peut introduire des sous-rubriques en se conformant aux principes de numérotation. Il est en effet préférable de scinder un texte complexe en plusieurs rubriques plus courtes et univoques, car l'indexation et le repérage d'informations spécifiques en sont facilitées. Par conséquent, chaque rubrique ne devrait couvrir qu'un nombre limité de concepts et pouvoir être indexée avec un petit nombre de descripteurs.

Il est important que chaque rubrique comporte son (ses) descripteur(s) particulier(s), car une rubrique non indexée sera quasi invisible en recherche automatisée et donc inutile. Or par définition, chaque rubrique apporte un complément d'information spécifique par rapport aux autres.

Si aucun descripteur n'existe dans le Thésaurus pour couvrir les concepts présents dans la rubrique, l'indexeur devra utiliser une des techniques décrites en page 14 (post-coordination, proposition de candidats descripteurs,...).

B. Préindexation

Pour les rubriques principales prédéfinies dans le Guide de Contenu, des descripteurs sont proposés à priori. Cette première indexation doit être considérée comme minimale et non contraignante. Elle sera ajustée par l'indexeur, en fonction du contenu effectif des rubriques (suppression de descripteurs, report de descripteurs dans une sous-rubrique, ajout de descripteurs...).

C. Filiation ou héritage des descripteurs

Les descripteurs qui ont été retenus pour une rubrique d'information restent d'application pour toutes les sous-rubriques qui y sont accrochées. Autrement dit, une rubrique donnée hérite des descripteurs des rubriques de tous les niveaux hiérarchiquement supérieurs. Il ne faut donc pas les répéter, mais simplement ajouter à chaque sous-rubrique ceux qui correspondent spécifiquement à ce niveau du découpage de l'information et à toutes les rubriques de niveau inférieur.

exemple : la rubrique **10.2.1 : Auto-évaluation au niveau de l'enseignement primaire**

est indexée uniquement : **Enseignement primaire**

car les rubriques **10** et **10.2** qui lui sont hiérarchiquement supérieures sont déjà indexées respectivement à : **Evaluation** et **Auto-évaluation, Etablissement d'enseignement**.

D. Nombre de descripteurs

Pour des raisons de traitement informatique, le nombre total de descripteurs pour une rubrique particulière ne peut dépasser 15, en ce y compris les descripteurs des niveaux hiérarchiques supérieurs qui y sont également accrochés par le principe de la filiation. Par conséquent, si le découpage d'un chapitre se fait en 5 niveaux, il ne doit pas y avoir en moyenne par niveau, plus de 3 descripteurs nouveaux.

E. Indexation des renvois

Dans un certain nombre de cas, l'auteur place comme seule information dans une rubrique, une courte phrase introduisant un renvoi à une autre rubrique. Ainsi, on pourrait imaginer que dans la rubrique EVALUATION DES ELEVES du chapitre ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, un auteur indique simplement un renvoi à la rubrique EVALUATION DES ELEVES du chapitre ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, parce que dans le pays concerné, l'information est identique dans ces deux cas.

L'indexeur devra alors traiter chaque rubrique **comme si elle comportait effectivement l'ensemble de l'information pertinente** et donc l'indexer isolément. Il pourra avantageusement s'inspirer de l'indexation réalisée pour l'information présente dans la rubrique vers laquelle le renvoi est fait, mais en veillant à ce que les éléments spécifiques apparaissent bien dans l'indexation des deux rubriques (dans l'exemple : le niveau d'enseignement : primaire d'un côté, secondaire de l'autre ²).

F. Utilisateurs

L'indexeur devra toujours avoir à l'esprit que la Base de Données sera utilisée par des personnes qui ne maîtrisent pas nécessairement le système pédagogique du pays concerné. Il devra donc toujours veiller à ne pas négliger des descripteurs qui lui paraissent évidents dans son contexte, mais qui ne le sont peut-être pas pour un utilisateur d'un autre pays.

G. Dialogue avec l'auteur

Lorsque l'indexeur du Dossier National n'en est pas l'auteur, il est possible qu'il soit amené, dans un certain nombre de cas, à se poser des questions sur la structuration, voire le contenu, de l'information tels que les a conçus l'auteur.

Une des caractéristiques les plus intéressantes de l'indexation des Dossiers Nationaux est que le texte sur lequel travaille l'indexeur ne doit pas être considéré comme achevé. L'auteur et l'indexeur ont la possibilité de dialoguer et collaborer, même au cours de la phase d'indexation, ce qui peut

² Dans l'exemple, les éléments spécifiques sont automatiquement indexés grâce au principe de filiation des descripteurs expliqué page 8 (ils apparaissent dans l'indexation des rubriques de niveau hiérarchique supérieur).

amener à retravailler le texte pour aboutir à une information la plus complète et la mieux organisée possible.

V. Technique d'indexation

L'indexation d'une rubrique se fait en 3 phases :

- ▣ l'**analyse**, c'est-à-dire l'identification de tous les thèmes de la rubrique qui sont susceptibles d'intéresser un utilisateur;
- ▣ la **traduction** de ces thèmes issus du langage naturel, c'est-à-dire de ces mots-clefs, en descripteurs issus du Thésaurus Européen de l'Education;
- ▣ le **contrôle** de la qualité de l'indexation.

A. Analyse

1. Identification des concepts

La règle qui prévaut à cette étape est l'**exhaustivité**.

- ▣ Lire la rubrique en entier (ne jamais se contenter du titre);
- ▣ Relever en **langage naturel**, tous les **concepts ou thèmes explicites** de la rubrique, dès qu'ils apparaissent. En particulier, chercher ce que cette rubrique apporte de neuf ou de spécifique par rapport à la rubrique hiérarchiquement supérieure. Le type de questions qu'il faut se poser en priorité à ce niveau ci est : QUI ?, QUOI ?, QUOI AUSSI ?, OU ?, COMMENT ?

A cette étape, il s'agit d'exprimer le plus finement possible les concepts rencontrés en **mots-clefs issus du langage naturel**. Il ne faut donc pas encore se préoccuper de l'adéquation avec les descripteurs du Thésaurus. Bien entendu, avec l'habitude, ceux-ci apparaîtront plus aisément.

Habituellement, il est préférable de représenter les concepts par des substantifs, car on n'indexe que des réalités. Plutôt que d'utiliser des verbes ou adjectifs qualificatifs, il vaut mieux chercher les substantifs correspondants :

exemple : au lieu de **sciences historiques**
préférer **histoire**

Exceptions : cette règle ne s'applique pas pour les locutions usuelles impossibles à découper

exemple : **système métrique**

ni les syntagmes nominaux, c'est-à-dire lorsque le concept n'existe QUE par un combinaison d'un groupe de mots autour d'un substantif

exemple : **horaire décalé**
éducation sexuelle

...

- ▣ Chercher les **concepts implicites**, c'est-à-dire ceux qui n'apparaissent pas nommément au niveau des termes employés par l'auteur dans la rubrique bien qu'il soit clair que la rubrique apporte une information à ce propos. Idéalement, tous les concepts devraient être explicites. Aussi, il ne faudra parfois pas hésiter à étudier avec l'auteur l'intérêt de remanier le texte de manière à rendre explicite une notion implicite.
- ▣ Séparer les concepts polymorphes en concepts univoques (exemple : diviser le concept **méthodologie spécifique adaptée à la réadaptation des handicapés** en 3 concepts isolés : **méthodologie; réadaptation; handicapés**).

2. Sélection des concepts

Ici la règle à suivre est celle de la **spécificité** des concepts. A partir de la liste obtenue lors de la phase d'identification des concepts,

- ▣ Eliminer les éventuels concepts porteurs de peu de sens (exemple : éléments,...);
- ▣ Eliminer les concepts déjà exprimés à un niveau hiérarchique supérieur pour ne garder que les plus spécifiques de ce niveau (exemple : le concept **adulte** ne sera pas répété dans les sous rubrique du chapitre sur l'**éducation des adultes**...);
- ▣ Eliminer les concepts qui renvoient à une information qui de toute évidence n'intéressera pas l'utilisateur, en particulier ceux dont la rubrique fait à peine mention (par exemple, pour le présent document, *langage naturel*). Le principe est de se demander si l'utilisateur ne sera pas déçu s'il trouve l'information reprise dans cette rubrique en ayant cherché au moyen de ce concept;
- ▣ Distinguer les concepts qui renvoient à un thème **essentiel** de la rubrique (ceux dont la rubrique traite principalement, par exemple, le présent document traite principalement d'*indexation*) et **secondaire** (ceux dont la rubrique traite aussi, mais de manière accessoire, par exemple pour le présent document, un des thèmes secondaires serait *Base de données communautaire*). Les concepts essentiels deviendront après traduction en descripteurs, les **descripteurs majeurs**, les secondaires devenant les **descripteurs mineurs**. Cette distinction permettra d'affiner considérablement la recherche de l'utilisateur.

B. Traduction en descripteurs

Il s'agit à cette étape de traduire chaque concept retenu lors de la première phase, qu'il soit majeur ou mineur, en descripteur issu du Thésaurus Européen de l'Education.

Une technique efficace ³ est de consulter en priorité la liste alphabétique permutée du Thésaurus et y chercher un descripteur pour chacun des concepts retenus. On se trouve alors face à 4 possibilités :

- 1) Un descripteur identique ou quasi identique ⁴ au concept retenu existe (par exemple, pour le concept **évaluation de l'enseignant**, on trouve le descripteur **évaluation sur l'enseignant**). Accepter provisoirement le descripteur et le rechercher dans la liste alphabétique structurée.

- a) Si le descripteur comporte une note d'application (SN), vérifier si le sens qu'on lui attribue est bien identique à celui spécifié par la note d'application et qui sera celui qui sera entendu par l'utilisateur lorsque celui-ci posera sa question (par exemple : **orientation professionnelle : aide apportée à l'étudiant pour le choix d'une carrière ou profession** et pas le choix que fait l'élève lui même).

S'il n'y a pas de note d'application, un autre moyen de contrôler s'il y a congruence entre le sens que l'indexeur attribue au descripteur et celui qui lui a été défini dans le Thésaurus Européen de l'Education est de vérifier à quel microthésaurus il appartient.

Dans les deux cas, si le sens est différent, il faut abandonner le descripteur et reprendre à l'étape 4), sinon, passer à 1)b).

- b) Vérifier dans le réseau des relations associatives (RT) s'il n'existe pas un descripteur plus adéquat. Dans l'affirmative, reprendre à 1)a) avec ce nouveau descripteur, sinon, passer à 1)c).
- c) Vérifier si le degré de spécificité du descripteur est adéquat par rapport à l'information de la rubrique, c'est-à-dire, s'il n'est pas trop large ou trop étroit en consultant les éventuels termes génériques et spécifiques. L'objectif est d'utiliser le descripteur le plus précis possible par rapport à l'information de la rubrique : faire du "sur-mesure" (par exemple, préférer

³ Le détail de la technique présentée ici intéressera surtout les indexeurs non rôtés à l'indexation des Dossiers Nationaux. Avec l'expérience, l'indexeur acquerra des habitudes d'indexation personnelles probablement plus efficaces que la technique présentée ici, en particulier grâce à une meilleure maîtrise du Thésaurus Européen de l'Education et de ses relations. Il ne se référera alors au texte que pour s'assurer d'avoir mené toutes les étapes.

⁴ Dans la recherche dans la liste alphabétique permutée, il faut s'intéresser également aux variations flexionnelles et autres du terme (singulier, pluriel,...). Par exemple, pour le concept **langue**, on s'attachera aux descripteurs qui comporte le mot **langue**, mais aussi à ceux qui comportent **langues**, ainsi que **langage**.

débilité mentale à **handicap**, si la rubrique traite de personnes débiles).

En particulier, vérifier si un des descripteurs spécifiques ne combine pas deux des concepts retenus dans la phase de sélection des concepts (par exemple, si dans la liste des concepts retenus, il y a **évaluation** et **instituteur**, préférer le descripteur **évaluation sur l'enseignant** qui est un des NT d'**évaluation**).

Si on préfère un descripteur plus spécifique ou plus générique, le rechercher dans la liste alphabétique structurée et reprendre à 1)a), sinon, accepter le descripteur et passer au concept suivant.

- 2) Plusieurs descripteurs pourraient convenir (par exemple, pour le concept **option**, il existe les descripteurs **cours à option** et **matière à option**). Dans ce cas, reprendre à 1)a) pour chacun des descripteurs afin de choisir le plus adéquat. Si le choix reste indécidable, retenir les deux descripteurs et passer au concept suivant.
- 3) Le concept correspond à un non-descripteur du Thésaurus. Dans ce cas, accepter provisoirement l'équivalent sémantique (le descripteur auquel le non-descripteur renvoie), malgré un éventuel léger glissement de sens (par exemple pour le concept **enfant difficile**, il existe le non-descripteur **enfant difficile** qui renvoie au descripteur **enfant perturbé** ou pour le concept **classe de neige** qui est un non-descripteur, accepter le descripteur auquel il renvoie : **voyage scolaire**). rechercher ce descripteur dans la liste alphabétique structurée et reprendre à 1)a).

Si le glissement de sens est inacceptable (lorsque le candidat descripteur est polysémique et que l'indexeur l'entend dans un sens différent de celui retenu par le Thésaurus, passer à 4). Par exemple si l'indexeur cherche à traduire le concept **adresse**, au sens coordonnées postales, il trouvera le candidat descripteur **adresse** qui renvoie au descripteur **dextérité**.

- 4) Il n'y a pas de descripteur pour ce concept ou aucun n'est satisfaisant. Dans ce cas, utiliser dans l'ordre les techniques suivantes :
 - a) Si le concept est composé de plusieurs mots, la première technique à utiliser est la permutation. C'est-à-dire, chercher dans la liste permutée à chacun des termes significatifs qui composent le concept (par exemple, pour le concept **rôle disciplinaire de l'inspecteur** chercher successivement à **rôle**, **discipline** et **inspecteur**). Pour chacun des termes reprendre l'ensemble de la démarche de traduction à 1).
 - b) Si un descripteur peu satisfaisant a été repéré, chercher au moyen du réseau des relations associatives (RT) et des relations hiérarchiques (NT - BT) un descripteur plus adéquat et reprendre à 1)a).

- c) Imaginer des synonymes ou autres formulations possibles en langage naturel du concept retenu, les rechercher dans la liste alphabétique permutée et reprendre à 1)a)
- d) Sélectionner dans la liste des microthésaurus celui auquel devrait appartenir le concept. Rechercher le terminogramme qui correspond à ce microthésaurus, puis étudier les différents groupes de descripteurs pour choisir celui qui correspond le mieux au domaine sémantique auquel appartient le concept. Repérer dans ce groupe le ou les descripteurs les plus proches du concept et les plus spécifiques et reprendre à 1)a).
- e) Il se peut que le concept repéré soit trop spécifique par rapport aux descripteurs présents dans le Thésaurus Européen de l'Education. Dans ce cas, il convient de chercher la classe plus générale à laquelle appartient ce concept. La question à se poser est : de quoi cela fait-il partie ? puis reprendre toute la phase de traduction du concept en descripteur (exemple : aucun descripteur ne correspond au concept **surveillant**. Il faut remonter au descripteur **personnel non-enseignant**). Si l'indexeur ne trouve aucun descripteur d'un niveau plus général satisfaisant pour exprimer le concept, passer à 4)f).
- f) Si aucun descripteur satisfaisant n'a été trouvé pour traduire adéquatement le concept, il reste deux possibilités. Dans l'ordre préférentiel :
- ▣ Faire une *post-coordination*, c'est-à-dire chercher une combinaison de 2 (ou plusieurs) descripteurs existant dans le Thésaurus et qui ensemble permettent de représenter le concept (par exemple : pour traduire le concept d'**évaluation des écoles**, l'indexeur pourra utiliser deux descripteurs distincts : **évaluation** et **établissement d'enseignement**);
 - ▣ En dernier recours, utiliser un *candidat descripteur* (c'est-à-dire un terme qui ne fait pas encore partie du Thésaurus Européen de l'Education, mais qui mériterait d'en faire partie dans les versions ultérieures). L'indexeur vérifiera d'abord si le concept ne fait pas partie de la liste de candidats descripteurs proposée par l'unité européenne (par exemple : **supérieur non-universitaire**). Dans la négative, il proposera lui-même un nouveau candidat descripteur à Eurydice (voir.....) et dans l'attente d'une réponse, ajoutera provisoirement cet éventuel candidat descripteur à la rubrique. Parallèlement à la règle valable pour les descripteurs, selon l'importance du thème couvert par ce concept dans la rubrique, il s'agira d'un *candidat descripteur majeur* ou *mineur*.

C. Contrôle final de l'indexation

Après avoir traduit les concepts retenus lors de la phase de sélection en descripteurs ou éventuellement en candidats descripteurs, l'indexeur terminera par une phase de vérification de la qualité de l'indexation. Cette vérification se fait en 5 étapes :

1. Contrôle d'exhaustivité

Vérifier si tous les concepts présents dans la rubrique sont bien exprimés par des descripteurs, en relisant la liste des concepts retenus ainsi que l'ensemble du texte de la rubrique.

2. Contrôle de spécificité

Vérifier si dans la liste des descripteurs retenus, ne se retrouve pas l'ensemble ou en tous cas, un nombre important de descripteurs spécifiques (NT) d'un même descripteur. Dans ce cas, il est intéressant d'ajouter ce terme générique dans les descripteurs.

Exemple : une rubrique a été indexée successivement à **supérieur premier cycle, supérieur second cycle et supérieur troisième cycle.**

il est intéressant de l'indexer également à **études universitaires**

3. Contrôle de redondance

Etant donné le principe de la filiation des descripteurs (voir page 8), Vérifier l'absence de doublons avec des descripteurs sélectionnés pour des rubriques de niveaux hiérarchiquement précédents.

4. Contrôle de localisation

Vérifier si un plusieurs des descripteurs retenus ne devraient pas être rattachés à la rubrique de niveau précédent

5. Contrôle de quantité

Vérifier si le nombre total de descripteurs pour la rubrique particulière ne dépasse pas la limite de 15, (y compris les descripteurs des niveaux hiérarchiques supérieurs qui y sont également accrochés par le principe de filiation).

Lorsque ces contrôles auront été réalisés, tous les concepts traduits en descripteurs et éventuellement candidats descripteurs seront ajoutés à la rubrique conformément aux règles spécifiées dans les lignes directrices de rédaction des Dossiers Nationaux (voir page ???). L'indexeur veillera à

clairement distinguer les descripteurs majeurs, les descripteurs mineurs, les candidats descripteurs majeurs et les candidats descripteurs mineurs.